AR Prefecture

047-214701955-20260416-DEL0632026-DE
Reçu le 28/04/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 avril 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

OBJET :
Nettoyage et entretien des bâtiments communaux et des wc publics – Lancement du marché de prestation

N° 063/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 03 avril deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Nicolas LACOMBE, Mesdames Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Najet EL-KAHIRI, Mélanie SERRES-SOLANO, adjointes au Maire, Messieurs Hugues DAVID, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, adjoints au Maire, Mesdames Josiane DARRAC, Aurore FONTANEL, Stéphanie GARBAY, Marie-Pierre LAPORTE, Helena POTIER, Marie-Ange PRADO, Laurence QUATRE, Charline SANSAN, conseillères municipales et Messieurs Serge ARNAUNE, Charlie BARRERE, Daniel ESSERTEL, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Frédéric TAROZZI, Jean-François TUFFERY, conseillers municipaux.

Absents excusés :
Yannick DULOUARD a donné procuration à Jean-François TUFFERY
Michel FRANCOISE a donné procuration à Frédéric TAROZZI
Jean-Luc GUERY a donné procuration à Hugues DAVID
Françoise MEDECIN a donné procuration à Serge ARNAUNE
Myriam TESSARIOL a donné procuration à Laurence QUATRE
Manuel VICENTE a donné procuration à Jean-Jacques SERVOLLE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Charline SANSAN ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 16 avril 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AR Prefecture

047-214701955-20260416-DEL0632026-DE
Reçu le 28/04/2026

RAPPORTEUR : BUSQUET Edith

Le marché d'entretien et de nettoyage des bâtiments communaux et des WC publics de la ville venant prochainement à expiration, il est proposé d'envisager son renouvellement.

Il est précisé que la Commune a pris l'engagement, dans son règlement de MAPA de faciliter, lorsque l'objet du marché s'y prêtait, la prise en compte d'éléments à caractère social et environnemental, dans le respect des textes applicables aux Marchés Publics.

Les caractéristiques en seraient les suivantes :

Nature du marché : marché adapté de services non sociaux avec consultation préalable, alloti.
Marché de nettoyage et d'entretien des bâtiments communaux et des WC publics avec, notamment, une clause sociale comme critère d'attribution
Durée : 30 mois : 1er juillet 2026 au 30 décembre 2028.
Montant total estimé : 189 750,00 € H.T, se décomposant comme suit :

- Lot 1 : entretien et nettoyage des bâtiments communaux (locaux sportifs + sanitaires publics) en semaine,
- Lot 2 : entretien et nettoyage des bâtiments communaux (locaux sportifs), le samedi matin uniquement,
- Lot 3 : Nettoyage des vitres des bâtiments communaux.

Objet : Nettoyage et entretien de bâtiments communaux et de WC publics
Appel à concurrence : Journal d'Annonces Légales, profil acheteur, site de la ville, et contacts directs.
Attribution : C.A.O. spécifique aux M.A.P.A.
Autorisation de signer le marché : délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant ce qui précède
DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant, à procéder à la consultation préalable au nouveau marché selon les modalités susvisées.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le ....

Et de la publication à Nérac le ....

Le Maire

MAIRIE DE NERAC 47600

Le Maire,

La Secrétaire de séance,